

Procès-verbal de
L'Assemblée Générale Ordinaire de l'OCCE 93

18 février 2026

Régulièrement convoqués par le Conseil d'Administration, les membres de l'Association **OCCE de Seine Saint Denis** se sont réunis le mercredi 18 février 2026 à 14 heures, à l'INSPE de Livry-Gargan 9, avenue Jean Zay à Livry-Gargan.

L'adresse de notre Siège Social est 8, rue Claude Bernard, 93008 Bobigny Cedex, à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.) de Seine-Saint-Denis.

Nos bureaux sont situés au 63, allée du Colonel Fabien, 93320 Les Pavillons-sous-Bois.

Une feuille de présence est établie et émargée par les membres de l'Assemblée Générale en entrant en séance, tant en leur nom propre que comme représentants dûment mandatés par pouvoirs écrits et signés d'autres membres.

Les différents documents statutaires sont remis aux membres présents.

Sont tenus à disposition des membres présents :

- Les statuts de l'association
- Le règlement intérieur de l'association
- Les feuilles de présence à l'assemblée
- Les pouvoirs des membres représentés
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023
- Les rapports – général et spécial – du commissaire aux comptes
- La lettre de mission de notre commissaire aux comptes pour sa reconduction
- Le rapport d'activités 2024-2025
- Le projet d'activités 2026-2027
- Le rapport financier 2024-2025
- Le projet de budget 2026-2027

Sont représentés 92 coopératives ou foyers coopératifs. 10 membres individuels sont présents. Le nombre total des adhérents présents ou représentés s'élève à 20 193. Le quorum statutairement fixé à 10% des adhérents, soit 13 711.9 est atteint. L'Assemblée Générale peut régulièrement se tenir.

Mr Hervé Willi, Commissaire aux comptes (société AUDIT France), a été invité. Il se joindra à cette AG en visio à 15h00.



Madame Christine Girard en sa qualité de **Présidente de l'OCCE 93**, préside la séance et déclare l'Assemblée Générale ouverte. Elle remercie tous les membres présents.

Monsieur Guillaume Grosclaude, animateur pédagogique et administrateur de l'OCCE 93, remercie de leur présence les membres du conseil d'administration de l'OCCE 93 en les priant de se présenter : Madame Christine Girard, Présidente, Monsieur Kownacki Jean-Claude Vice-Président, Monsieur Alain Verdeil, Trésorier, Madame Irène Daty, Madame Hand Ouali Lynda, membres du Conseil d'Administration.

Nous remercions également Monsieur Cédric SEBISCH, responsable du site 1^{er} degré de l'INSPÉ de Livry-Gargan (93) pour son accueil dans les locaux de l'INSPÉ.

Nous remercions notre secrétaire Madame Isabelle Martin pour son implication dans la préparation de cette AG et sa présence.

La commission des scrutins, présidée par Madame Daty Irène est constituée de **un scrutateur** volontaire : Mesdames . Les modalités de vote sont expliquées.

Vote n° 1 : Adoption de l'ordre du jour

Madame Christine Girard présente l'**ordre du jour**.

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Vote n° 2 : Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2025

Nous devons approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025. Ce document a été adressé aux membres du Conseil d'Administration l'an dernier pour lecture et corrections éventuelles.

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2024 est adopté à l'unanimité

Vote n° 3 : Approbation du rapport Moral de la présidente

Madame Christine Girard, présidente, lit son **Rapport Moral**.

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames et Messieurs les membres des coopératives scolaires,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations partenaires,

Monsieur le commissaire aux comptes,

Chers amis,

Je déclare l'assemblée générale ouverte.

Je remercie tout d'abord tous ceux qui ont préparé cette AG, et merci à vous d'être présents aujourd'hui, en présentiel ou à distance.

Aujourd'hui, nous commençons notre assemblée avec une bien triste nouvelle : le décès de Véronique Despoix, survenu le dimanche 1er février. Elle était malade depuis janvier 2025. Elle était directrice en poste à Clichy-sous-Bois. Elle avait été trésorière et, cette année, trésorière adjointe aux côtés d'Alain Verdeil, notre trésorier. Nous pensons à elle, à sa famille, à ses collègues, à ses élèves et à leurs familles.

Comme les années précédentes, nous essayons de faire de cette assemblée un moment de rencontre, pas seulement un temps administratif.

Parce que nous avons besoin de nous connaître, de mettre des visages sur des noms. Nous avons besoin que nos adhérents coopérateurs connaissent mieux notre association et, peut-être, aient envie de s'y investir davantage.

Effectivement, vous êtes déjà investis. Vous faites vivre la coopération dans vos classes, vous collectez des fonds, vous organisez des projets, des sorties, des actions solidaires.

Et vous faites vivre l'OCCE chaque fois que vous nous sollicitez pour la comptabilité, l'assurance, les formations, le prêt de matériel ou l'accompagnement de vos projets.

Mais pour que tout cela fonctionne, il faut aussi une équipe.

Et aujourd'hui, il est important que je vous le dise très simplement : nous avons besoin de nouveaux administrateurs.

Notre conseil d'administration repose sur des bénévoles engagés depuis longtemps. Leur expérience est précieuse, mais une association a besoin de se renouveler pour rester dynamique.

S'engager, ce n'est pas forcément lourd : quelques conseils d'administration dans l'année, un peu de réflexion collective, parfois un coup de main.

Et pour faciliter cet engagement, nous faisons évoluer notre fonctionnement.

Nous voterons tout à l'heure une modification de nos statuts afin que la participation en visioconférence puisse être prise en compte pour le quorum du conseil d'administration.

Moins de déplacements, plus de souplesse : l'idée est simple, permettre à chacun de contribuer plus facilement.

Nous poursuivons également un travail de simplification de notre gestion.

Nos comptes sont répartis sur deux banques : la BRED Banque Populaire et la Banque Populaire.

Nous vous demanderons de nous donner mandat afin de pouvoir négocier le regroupement de l'ensemble de nos comptes à la Banque Populaire, ce qui nous permettra d'avoir une organisation plus claire et de simplifier les procédures.

Nous avons négocié :

- l'accès aux comptes en ligne sans frais supplémentaires,
- la possibilité d'effectuer des virements,
- et la mise à disposition d'une carte bancaire professionnelle, payante, qui sera utile pour certaines coopératives.

L'objectif est toujours le même : moins de contraintes administratives, plus de temps pour accompagner les écoles.

Sur le plan financier, les comptes de notre association départementale restent sains.

Cette année, la cotisation augmentera de 4 centimes, uniquement en raison de l'augmentation de la part fédérale. Elle passera de 1,80 € à 1,84 €.

Nous continuons à maintenir une cotisation parmi les plus faibles de France, tout en assurant la stabilité financière de notre association.

À l'échelle nationale, Office Central de la Coopération à l'École poursuit également son évolution et a récemment déménagé à Pantin, dans des locaux plus adaptés à ses besoins.

Notre mouvement approche désormais d'un cap symbolique : l'OCCE aura bientôt 100 ans, dans deux ans.

Cent ans d'éducation à la coopération, de projets portés par les élèves, d'engagement au service de l'école publique.

Atteindre cet âge est une fierté, mais cela nous oblige aussi à rester attentifs aux évolutions de la société, aux nouvelles pratiques, au numérique, aux nouvelles façons de s'engager.

Continuer à évoluer sans perdre nos valeurs : c'est sans doute notre plus beau défi.

Je tiens à remercier chaleureusement :

les membres du conseil d'administration pour leur investissement bénévole,

nos deux salariés pour leur travail quotidien indispensable,

et vous tous, coopérateurs, qui faites vivre l'OCCE sur le terrain.

Sans vous, rien ne serait possible, rien ne sera possible.

Et peut-être que parmi vous, se trouvent les futurs administrateurs qui accompagneront l'OCCE vers son centenaire...

Merci à toutes et à tous.

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

Le rapport moral de notre présidente est adopté à l'unanimité.

Monsieur Hervé Willi, Commissaire aux comptes, représentant la société AUDIT France nous rejoint en visio

H. Willi nous confirme que les comptes du siège départemental sont certifiés. L'observation apportée indique que les comptes rendus des coopératives pour l'année exercée doivent être clôturés au cours de l'année suivante.

Il n'est pas possible d'en faire de même avec les comptes agrégés des coopératives scolaires car il manque des bilans au moment de l'agrégation. L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 590 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 640 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 628 sur 687 lors de l'exercice précédent) Des erreurs subsistent sur un certain nombre de CRFS non équilibrés. Nos efforts pour demander aux coopératives scolaires de rendre leurs bilans avant le 30 septembre de chaque année doivent continuer. Un travail plus présent doit se faire via l'outil RETKOOP pour continuer la vérification et la clôture des comptabilités des coopératives. Monsieur Willi souligne l'effort considérable effectué pour la bonne clôture des comptabilités des coopératives. Un travail de fond a été mené. Le fruit de ce travail porte à ce jour. Il doit poursuivre.

Vote n° 4 : Approbation du projet d'activités 2026-2027

Madame Christine Girard donne la parole à Monsieur Guillaume Grosclaude qui présente le rapport d'activités 2024-2025 et le projet d'activités 2026-2027 de façon résumée et conjointe,

Après un rappel de ce qu'est l'OCCE (notre fonctionnement associatif, nos actions éducatives qui s'articulent autour des axes de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO 25-28) signée avec le Ministère de l'éducation nationale et des axes du projet académique de Créteil (24-28).

Le rapport insiste sur notre attachement à développer nos valeurs coopératives ainsi que l'implication des élèves et des enseignants à les partager.

Notre projet reste celui de porter nos valeurs coopératives, soutenir les projets pédagogiques et renforcer notre fonctionnement statutaire.

L'OCCE 93 continue de développer les actions nationales au sein du département. La formation aux enseignant.e.s et aux personnels de directions reste une action à mener.

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

Le projet d'Activités est approuvé à l'unanimité.

Vote n° 5 : Approbation du rapport financier 2024-2025

Madame Christine Girard passe la parole à Monsieur Alain Verdeil, trésorier, qui présente les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025.

Nous vous avons réunis en Conseil d'administration pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées en annexe : les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le total des produits du siège départemental s'élève à 410 457,04 € lors du dernier exercice clos contre 387 874,48 € pour l'exercice précédent.

La cotisation départementale s'élève à 1,70 € par coopérateur au cours du dernier exercice clos contre 1,60 € par coopérateur pour l'exercice précédent.

Les charges avaient été correctement anticipées. Le résultat du siège départemental est donc excédentaire de **40 961,85 €**

L'exercice de 12 mois clos le 31 août 2025 a été marqué par la baisse du nombre de coopérateurs 141 834 au cours de l'exercice clos contre 144 559 lors de l'exercice précédent. Le nombre de coopératives adhérentes s'est élevé à 670 contre 687 au cours de l'exercice précédent.

Concernant l'actif et le passif du siège, nous pouvons constater que notre association est saine et que cet exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. Situation du dernier exercice clos

Les produits financiers, c'est à dire les intérêts perçus sur les comptes mutualisés des coopératives et foyers coopératifs (65 470,43 €), se répartissent sur deux banques :

* BPRNP

Les Contrats à terme (CAT), 2 CAT de 600 000 € à 2,85% sur 5 ans et 1 CAT de 209 044 € à 2,40% sur 3 ans.

Les parts sociales à 2,95 % pour 259 550,00 €

Le livret A Association à 1,7 % se cumule à 83 190,56 €.

* BRED

CAT Optiplus sur 3 ans de 250 000 € à 3.50 %

Les parts sociales à 3 % sur 3 ans pour 359 382,26 €

3. Pour conclure

L'excédent de 40 961,85 € au fond associatif, qui a son origine dans des dépenses moindres, depuis plusieurs années, dans le fonctionnement du siège de l'AD93, et aussi à une hausse des produits financiers tirés de la mutualisation des avoirs des coopératives et foyers coopératifs, engendre un résultat satisfaisant.

Nous vous proposons d'affecter le résultat du siège départemental de l'exercice clos le 31 Août 2025, soit 40 961,85 € pour l'exercice clos le 31 Août 2025, au fonds associatif dans son intégralité. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous seront soumises.

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

Vote n° 6 : Quitus au trésorier

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

Quitus est donné au trésorier

Vote n° 7a : Affectation des résultats financiers du siège

Débat : le bénéfice 40 961,85 € est affecté au fonds associatif.

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

Le bénéfice est affecté au fonds associatif

Vote n° 7b : Affectation des résultats des écoles

- **Débat** : Sous réserve d'obtenir les CRFs et d'équilibrer les comptes des coopératives.

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

Le résultat sera affecté au report à nouveau des écoles.

Vote n° 8 : Approbation du projet d'activité 2026-2027

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

Le projet d'activité 2026-2027 est adopté à l'unanimité.

Vote n° 9 : Montant des cotisations

La part de la cotisation fédérale va continuer à augmenter de 4 cts pour la rentrée 2026 (passant de 1,32 à 1.36).

La cotisation actuelle à l'OCCE 93 est de 1,80 euros par coopérateur.

Proposition est faite de l'augmenter de 4 cts, passant à 1.84 euros.

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

L'augmentation des cotisations de 4cts est adoptée à l'unanimité. La cotisation départementale est fixée à **1,84 euros** par adhérent pour 2026-2027 et la cotisation individuelle reste à **2 euros**.

Vote n° 10 : Approbation du projet budget 2024-2025

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

Le Budget est adopté à l'unanimité.



Vote n° 11 : Donner mandat aux membres du CA pour négocier la fermeture des comptes BRED pour la Banque Populaire.

- **Débat** : Dans la mesure où la gestion des coopératives ayant un compte BRED est complexe et non assurée, l'OCCE 93 souhaite regrouper les comptes au sein de la Banque Populaire où le suivi est régulier et très correct.

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Abstentions : 398

Pour : 20 042

Le vote est adopté à l'unanimité.

Vote n° 12 : Modification des statuts pour effectuer les Bureaux en hybride (visioconférence/téléphonique et présentiel)

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

La modification des statuts pour la tenue des Bureaux en hybride est adoptée à l'unanimité.

Vote n° 13 : Modification des statuts pour effectuer les Conseils d'Administration en hybride (visioconférence/téléphonique et présentiel)

Votants : 20 440

Suffrages exprimés : 20 440

Pour : 20 440

La modification des statuts pour la tenue des Conseils d'Administration en hybride est adoptée à l'unanimité.

Vote n° 14 Motions Questions

Aucune question ni motion ne nous étant parvenue, ce vote n'a pas lieu d'être.

Vote n° 15 a : Renouvellement des candidatures

Sont sortants :

Mesames Despoix Veronique, Shahryari-Renson Béatrice Clin, Monsieur Jean-François Chleq.

Mesdames Solen Le Tron, Nora Bettayeb, Monsieur Eric Blanc souhaitent démissionner du Conseil d'Administration.

Nous les remercions pour leur participation au Conseil d'Administration durant l'ensemble des années passées.

Se représentent :

Mesdames Firdaws Benni et Irène Daty se représentent :

Noms	Votants	Blancs/Nuls	Abstentions	Suffrages exprimés	Pour	Contre
Jean-Claude Kownacki	20 440			20 440	20 440	
Alain Verdeil	20 440			20 440	20 440	

Messieurs Kownacki Jean-Claude et Verdeil Alain

Sont déclarés élus pour trois ans au Conseil d'Administration de l'OCCE 93.

Vote n°15b : élection des nouveaux-elles administrateur-rices

L'OCCE 93 a reçue deux nouvelles candidatures spontanées lors de l'Assemblée Générale Départementale.

Noms	Votants	Blancs/Nuls	Abstentions	Suffrages exprimés	Pour	Contre
Ambois Béatrice	20 440			20 440	20 440	
Leuly Stéphanie	20 440			20 440	20 440	

Mesdames Ambois Béatrice et Leuly Stéphanie

Sont déclarées élues pour trois ans au Conseil d'Administration de l'OCCE 93.

La liste des membres déjà élu-es :

Ambois Béatrice, Firdaws Benni, Olivier Chaïbi, Irène Daty, Guillaume Grosclaude, Jean-Claude Kownacki, Christine Girard, Bernard Grémion, Leuly Stéphanie, Alain Verdeil.

Notre Conseil d'Administration est maintenant composé de 10 membres.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le **mercredi 18 février à la suite de cette AG.**

Madame Christine Girard, présidente de l'OCCE 93, déclare les travaux de la présente Assemblée Générale fermés et remercie tous les membres présents.

La séance est levée à 17 heures.

La Présidente

Christine Girard

